



Revision de la pension alimentaire

Par **Chantal**, le **11/06/2008** à **15:59**

Quel est le meilleur moyen de reviser la pension alimentaire lorsqu'il les deux enfants sont rendus adultes et que c'est encore la mère qui reçoit les montants d'argent. Nous avons un jugement de la cour. Certains nous disent que nous pouvons prendre une personne qui fait de la médiation familiale et que cela évite au père et à la mère de se prendre un avocat. Est-ce que la mère est encore impliqué dans une telle démarche ou nous pouvons seulement s'entendre avec les jeunes adultes et le médiateur ?

Par **jeetendra**, le **11/06/2008** à **16:49**

bonjour, s'agissant de la pension alimentaire, les enfants concernés sont t'ils adultes, majeurs, vivent t'ils chez leur mère, poursuivent t'ils des études, avez vous un jugement de révision de la pension alimentaire, cordialement